

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF
DAIRA DE TINDOUF
COMMUNE DE TINDOUF
N° :/2025

06 أكتوبر 2025

Tindouf le :

Avis d'attribution provisoire :

Conformément au l'article 65 du alinéa 02 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015
relatif au règlement des marchés publics

Le chargé de la gestion des affaires de la commune de Tindouf déclare que L'avis D'appel
D'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales concernant :

**Aménagement des cours pour 20 écoles primaires par le gazon artificiel
dans la commune de Tindouf, Lot N° 07**

Après analyse et jugement de l'offre des offres le projet est attribué provisoirement comme la
suit :

N° LOT	Enterprise	Montant d'offre	Montant corrigé	délai	observation
07	ETB MAHI SAID	8.194.340.00 DA	8.194.340.00 DA	02 MOIS	Une Seul offre qualifié

Conformément au l'article 82 de décret présidentiel N°15/247 chaque
soumissionnaires qui conteste a ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des
marché compétente dans un délai de dix jours apparition l'avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre des connaissances des résultats détaillé
pour leur offre technique et financier d'approché au service contractant dans un délai de trois
jours à partir de la premier apparition l'avis d'attribution provisoire.